

Jean CHOLEAU

Industriel

Vice-Président de la Fédération régionaliste
de Bretagne.

I.

Le Régionalisme

ET LES

Intérêts Commerciaux & Industriels

—(O)—

II.

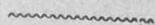
Un Label Breton

Edition du *Pays Breton*
54, rue de la Comédie, Lorient

—
1912

ENQUÊTES SOCIALES & ÉCONOMIQUES sur la BRETAGNE

DU MÊME AUTEUR



- Voies Ferrées et Fluviales* — Brochures 16 pages
— Redon, Bouteloup, 1911..... 0 30
- Pour les Industries Bretonnes* — Rapport sur l'Exposition de Vitré — Brochure, 32 pages illustrées — Redon, Bouteloup, 1910..... 0 75
- Plougastel-Daoulas* — Essai sur sa situation économique — Brochure, 51 pages — Lorient, PAYS BRETON, 1909..... 0 50
- Autour du Rachat de l'Ouest et de Brest-Transatlantique* — Brochure, 46 pages — Lorient, PAYS BRETON, 1908..... 0 50
- Condition actuelle des Serviteurs ruraux Bretons* — Ouvrage in-8° 204 pages — Paris, Champion, 1907.... 4 00
- La Grève des Chaussonniers de Fougères* — Revue populaire d'Économie sociale — Paris, Marcel Rivière, 1907.
- Le Maître de l'Atelier* — Brochure — Vitré, Gille, 1905.
- Le Journalier agricole du Pays de Vitré* — Monographie de famille — Brochure in-8°, 30 p. — Vannes, Lafoleye..... 0 75
- Des Remèdes pratiques à l'Abandon du Costume et de la Langue, par les Bretons Emigrés* — Brochure in-8°, — 31 pages — Vannes, Lafoleye, 1904..... 0 75

POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT

L'Expansion Bretonne au XX^e siècle, avec cartes et graphiques.

EN PRÉPARATION

Lexiques des Termes bretons-français de l'Industrie Textile.

Petits Métiers, Petites Industries, avec illustrations.

Le Régionalisme
et les Intérêts Commerciaux
et Industriels

Jean CHOLEAU

Industriel

Vice-Président de la Fédération régionaliste
de Bretagne.

I.

Le Régionalisme

ET LES

Intérêts Commerciaux & Industriels

—«O»—

II.

Un Label Breton

Edition du *Pays Breton*
54, rue de la Comédie, Lorient

1912

Le Régionalisme

ET LES

Intérêts Commerciaux & Industriels

—(O)—

Quand, après douze années de propagande régionaliste, douze années de peines, de labeurs et de sacrifices, les ouvriers de la première heure résolurent de réformer leur méthode, ils s'arrêtèrent, comme s'arrête le voyageur fatigué, au sommet de la côte, et regardèrent en arrière...

Ce regard embrassa tout ce qui avait été et demeure l'œuvre commune.

Mais, ils la trouvèrent, cette œuvre, si différente des choses présentes, si incomplète, qu'il ne reconnurent plus, avec leurs yeux d'hommes faits, les projets enthousiastes de leur jeunesse.

Eux, qui avaient été des poètes, des

Bardes, qui avaient chanté, avec l'ardeur de leurs vingt ans, le renouveau celtique, la renaissance de la Patrie bretonne, le réveil des énergies et des volontés, ils furent surpris de constater que tout n'est pas chansons et rêveries en Bretagne, qu'à côté de ceux-là qui vivent leur vie, dans le domaine enchanteur de la poésie, qu'à côté de ceux-là qui ne se soucient guère des réalités, existe tout un monde courageux et obscur de travailleurs.

Bretagne et poésie : tel était, voilà quelques mois encore, le cri de ralliement, de toute une pléiade, groupée autour d'un patriarche.

Bretagne est travail, tel est le nôtre ! Et ces deux cris, celui des littérateurs et celui des travailleurs, loin de s'exclure, se complètent l'un l'autre.

Bretagne est labeur,

Et c'est pour cela, messieurs et chers collègues (1), qu'aujourd'hui, vous voyez réunis, à la Fédération régionaliste des hommes appartenant à des milieux, à des conditions différentes.

(1) Extrait d'une conférence donnée au congrès de fondation de la Fédération régionaliste de Bretagne à Ploërmel le 18 février 1912.

Les uns sont cultivateurs et retournent chaque jour notre terre de bruyères, les autres sont ouvriers ou employés, d'autres commerçants, d'autres industriels. Tous, malgré leurs occupations, malgré la nécessité du pain quotidien, malgré la fatigue du travail journalier, trouvent assez de temps pour étudier le passé de leur pays et préparer l'avenir de leur race.

* * *

Le programme du régionalisme économique est complexe.

Puissé-je vous en donner un aperçu en traitant successivement de son application dans la production, les échanges et les transports.

Qui dit production, dit exploitation du sous-sol et du sol, transformation des matières premières.

Longtemps notre sous-sol eut la réputation d'être pauvre.

Cela était dû, sans doute, à des procédés d'extraction défectueux, au manque d'initiative, de connaissances et de capitaux des exploitants.

Or, voilà que, depuis quelques années, des mines s'ouvrent, des puits se creusent, des sociétés se fondent.

La Basse-Bretagne, à ce point de vue, est devancée par le pays gallo.

On n'y compte guère que les carrières d'ardoises à ciel ouvert de Haute Cornouaille, réseau auquel se rattachent les exploitations de Ploërmel et de Rochefort-en-Terre.

Cette industrie ardoisière n'a pas dit son dernier mot.

Si elle dut subir de redoutables crises, tout récemment encore, elle doit, à l'énergie de ses directeurs d'être victorieusement sortie de l'impasse où l'acculaient les prescriptions ministérielles.

S'il existe encore, à l'heure actuelle, une industrie ardoisière en Bretagne, c'est à l'énergie des directeurs d'ardoisières groupés en syndicat régional que nous le devons.

Si des centaines et des centaines d'ouvriers n'ont pas abandonné le pays natal pour aller manger le pain amer de l'exil de la terre angevine ou picarde, c'est encore à eux que nous le devons.

Ainsi, messieurs, apparaît la communauté d'intérêts qui toujours, malgré les dires des rhéteurs, lie le sort des employeurs et des employés.

Ainsi apparaît, à tous, la nécessité de

groupements régionaux tels que le syndicat des ardoisières.

Ainsi apparaît, enfin, l'utilité du régionalisme économique.

Si, depuis longtemps déjà, les ardoisières de Haute-Bretagne, de Pléchâtel, de Champeaux, de Saint-Aubin-des-Landes, sont abandonnées, d'autres industries extractives naissent et se développent.

Mines d'antimoine de Montbelleux, d'hématite brune de Saint-Sulpice-des-Landes, de Pléchâtel, d'Ercé-en-Lamée, de Poligné, de Bain-de-Bretagne, de Martigné-Ferchaud, de Nozay, mines d'or même, à l'étude, à Argentré-du-Plessis, à Martigné.

Ceux-là sont donc peu et mal renseignés qui représentent la terre bretonne comme exclusivement livrée à la culture.

*
**

La culture en Bretagne, d'extensive devient intensive.

La culture maraîchère réserve des surprises à notre pays. Elle se développe chaque jour.

Dés maintenant, on peut la diviser en groupes + groupes de Pont-l'Abbé, de Plougastel-Daoulas, de St-Pol-Roscoff, de Tréguier, de St-Brieuc, de la région malouine, de Rennes, du Nantais, de Lorient.

Elle crée des usines de conserves de légumes tout le long de nos côtes, exporte ses pommes de terre, ses choux-fleurs, ses artichauts, ses échalottes, ses fraises en Grande-Bretagne, à Paris, voire même en Amérique ; lutte victorieusement contre la vallée de la Loire, la région parisienne, la Belgique et l'Australie, développe l'esprit d'initiative et d'entreprise de nos compatriotes.

C'est une source de richesses, grâce à elle, la terre augmente de valeur vénale et locative, les salaires agricoles s'accroissent, le bien-être pénètre partout, les œuvres coopératives et mutualistes se créent dans tous les centres agricoles.

En ce coin qu'est le Léon, notre pays compte ses enfants les plus dévoués et les plus tenaces, les plus intelligents et les plus entreprenants.

En eux, je salue ces pionniers du progrès commercial qui, seuls peut-être en Europe, traversent les mers pour aller vendre sur une terre étrangère, les produits de leur sol.

En eux, je salue les créateurs de ces syndicats ruraux conçus dans un esprit éminemment celtique, parce que communautaire.

Or, notre industrie maraîchère voit son développement arrêté par certaines entraves administratives contre lesquelles maintes fois protestèrent les députés de Bretagne ; arrêté surtout par la désorganisation permanente et l'anarchie qui règnent en maîtresses sur tout le réseau de l'Ouest-Etat ; par la concurrence aussi des centres de la vallée de la Loire et de la côte méditerranéenne, voire même de Hollande, d'Algérie et d'Australie.

N'avons-nous pas été tous les témoins impuissants de ce gaspillage de notre richesse, d'une partie de notre richesse, à nous autres gens du pays, commerçants du pays qui vivons de notre trafic avec des cultivateurs, quand, en octobre, novembre, décembre dernier, les pommes pourrissaient sur les quais de nos gares, que partout il en était vendu des centaines de mille à des prix dérisoires.

Devons-nous simplement protester ? Non, Notre devoir est de nous organiser, de nous grouper, parce que nous sommes tous solidaires et que le tort causé à l'industrie agricole a des conséquences fâcheuses, parfois désastreuses, pour le petit commerce de nos bourgs et de nos villes.

Les mêmes observations valent, mes-

sieurs, en ce qui concerne l'industrie de la pêche et des conserves de poissons.

Une crise toujours renaissante, la crise sardinière, doit attirer et retenir notre attention. Une concurrence parfois déloyale des fabricants de conserves du Midi, d'Espagne et de Portugal cause un préjudice considérable à nos marques bretonnes qu'elle copie et déprécie.

Nos pêcheurs et nos industriels ont là, des intérêts communs à sauvegarder. Les régionalistes continueront de les aider.

* * *

Mais, Messieurs, il est des industries moins importantes peut-être, moins connues au dehors, des industries locales et celles-là nous intéressent tout particulièrement.

On trouve dans votre région ploërmelaise, un costume féminin bien conservé, qui a su se modifier tout en restant purement local. Certains parmi les hommes de vos campagnes portent encore le chapeau breton et c'est ici par excellence le pays privilégié de la milaine !

Remarquons, et cela est très important, que toutes les pièces de l'habillement sont fabriquées, ou sont au moins assemblées chez vous, dans votre pays. C'est-à-dire

quelles occupent dans votre ville et dans les bourgs et les campagnes un certain nombre d'ouvriers et d'ouvrières.

Travailler à conserver les costumes d'un pays, à les modifier en certaines lignes tout en respectant les caractères essentiels constitue une œuvre patriotique.

C'est travailler par là même à réserver à certains de nos artisans, à certains de nos commerçants une spécialité, je dirai « un monopole » si le mot vous traduisait mieux ma pensée.

Les petits patrons, les petits commerçants écrasés par la concurrence des bazars des grandes villes, des grands magasins de la capitale, des maisons à succursales multiples, ne doivent pas ignorer qu'ils possèdent dans les costumes locaux, spéciaux à chaque contrée, se distinguant même d'une paroisse à l'autre, un moyen excellent de lutte contre leurs puissants concurrents.

Plus les costumes d'un pays seront variés, plus le grand magasin aura de mal à supplanter le boutiquier local, plus de travail auront vos ouvriers et ouvrières, plus se perpétuera dans votre milieu les traditions d'art et de goût étrangères à la fabrication mécanique.

Aussi devons-nous nous élever contre

cette manie qui consiste à s'habiller à la mode de Paris dans l'espoir qu'on acquerra par là même l'élégance, la distinction du vrai Parisien, de la vraie Parisienne.

Comme si vos jeunes filles — les jeunes filles que je connais bien, de Loyat, de Néant, de Mauron, de Guilliers, pour ne citer que celles-là — n'avaient pas meilleur air avec leurs costumes seyants que les Parisiennes entravées ; comme si leurs manières n'étaient pas plus gracieuses, et leur parler plus pur que le parler et les manières des filles des faubourgs.

Comme si les gâs de chez vous n'avaient pas l'air plus digne sous leurs chapeaux aux rubans flottants que ceux-là d'entre eux que nous voyons parfois à vos foires de Guer, de Ploërmel, de Questembert, ou de Mauron, affublés d'une casquette de maquignon normand !

* * *

Autant que le costume, le mobilier doit retenir votre attention.

Quand nous disons : meublez votre appartement de meubles bretons, nous n'entendons nullement vous conseiller ces bahuts sculptés, décorés, fuselés, connus

maintenant des profanes comme meubles bretons.

Plus simplement, nous voulons vous dire : usez de ces meubles que fabriquent encore quelques ébénistes de chez vous. Sans doute, leur simplicité, leurs lignes frustes, leurs décors grossiers choqueront votre goût.

Là précisément vous pouvez faire œuvre utile.

Amoureux du beau, vous saurez discerner, parmi les vieux meubles qui moisissent dans les fermes des environs, qui se cachent en les demeures bourgeoises de votre cité, ceux qui vraiment représentent le vieil art local.

Vous les indiquerez comme modèles à votre ébéniste : celui-ci d'après vos indications vous fera de véritables merveilles qui seront votre orgueil.

Vous parlerai-je d'autres industries du pays : de la poterie qui, non loin d'ici, occupe un bon nombre de personnes, des fabricants de balais de la forêt de Palmont dont les produits s'exportent jusqu'à Paris ; de la broderie, de la dentelle, des petits métiers qu'exercent vos journaliers aux longues soirées d'hiver ?

Ce serait m'attarder, allonger outre mesure cet entretien.

Quel est notre devoir à nous autres régionalistes ?

C'est d'encourager par tous les moyens nos industries, de travailler à leur développement, de prendre en mains les intérêts de nos artisans.

Peut-être certains patrons, parmi ceux qui m'écoutent, diront : « Vous nous encouragez à fabriquer l'article du pays ! Mais, nous le vendons de moins en moins et, nous serait-il demandé de préférence à tout autre, que nous ne pourrions satisfaire notre clientèle, ne trouvant plus ni ouvriers, ni apprentis. »

Et cela est exact.

Ce qu'on a appelé la crise de l'apprentissage existe, surtout dans les régions où se trouvent quelques usines.

L'usine, et par ce mot je veux désigner ces immenses fabriques où sur 500 ouvriers on en trouve à peine 20 possédant un métier, 20 qui ne sont pas de vulgaires manœuvres sans avenir, à 2 fr. 50 par jour, l'usine, dis-je, tue l'atelier, en ce sens qu'elle lui enlève la main-d'œuvre. Nous devons donc encourager l'apprentissage.

Pour cela, divers moyens s'offrent à nous : les bourses d'apprentissage que les Chambres de commerce, les Conseils gé-

néraux pourraient accorder à des enfants d'ouvriers choisis parmi les plus intelligents, les concours d'apprentis que peuvent organiser des groupements comme le nôtre.

Certains patrons me diront aussi que travaillant à la main, ils ne peuvent lutter contre les produits de l'usine. Cela est vrai, s'il s'agit de produits utilitaires ; cela est faux, s'il s'agit de produits artistiques.

Je ne crois pas, messieurs, qu'il soit dans le programme des régionalistes, d'encourager et de favoriser le travail à la main dans toutes les branches de l'industrie.

Si nous exceptons la sculpture, la broderie, la dentelle qui ne peuvent et ne doivent se faire qu'à la main, tous les autres métiers peuvent et doivent utiliser, au moins partiellement, la machine.

Alors que, de tous côtés, nous sommes envahis par les produits français, allemands, italiens, américains, que nos rares industriels succombent presque sous le poids de cette concurrence, nous n'avons pas la prétention de figer éternellement notre industrie dans la routine des procédés primitifs — de dire que, parce que certains ouvriers habiles ont fait de

jolies choses à l'aide d'outils rudimentaires, il faudra se servir toujours de ces mêmes outils.

Non ! En Bretagne, comme ailleurs, le petit outillage doit se vulgariser, se répandre de plus en plus pour suppléer les bras qui désertent l'atelier, pour aider le petit artisan dans la lutte.

Peut-être, messieurs, quand notre jeune Fédération comptera une petite phalange d'industriels, pourrons-nous mettre à profit l'un de nos congrès pour y organiser une exposition du petit outillage.

On a souvent parlé de l'infériorité de producteur du petit patron. En cela, on n'a fait que répéter l'un des arguments de ceux qui se plaisent à constater, de jour en jour un peu plus, la concentration dans l'industrie.

Certes, la concentration industrielle est un fait qu'on ne saurait nier : mais, elle n'est pas due tant à l'infériorité de producteur de l'artisan, qu'à son infériorité de vendeur.

Pierre Kropotkine, qu'il faut toujours citer en ces questions dit ceci :

« La défaite d'un certain nombre de petits métiers et d'industries domestiques est due, non à une organisation inférieure de leur production, mais, à ce qu'ils

furent incapables d'organiser la vente de leurs produits ».

Il est — et je le dis par expérience, — fort difficile à un obscur petit patron de petite ville ou de bourg de se faire connaître en son pays. Le pourrait-il, qu'il aurait de la peine à lutter contre la réclame, le bluff et l'attrait des grosses maisons étrangères, que le proverbe « nul n'est prophète en son pays », se dresserait contre lui

Ce qu'un homme seul ne peut tenter, des hommes groupés le feront.

La *Commission industrielle et commerciale* que nous organiserons au sein de la Section Economique de la *Fédération régionaliste* aura justement pour but de faire connaître au grand public les produits de la Petite Industrie (1).

Cela, par sa propagande quotidienne, par les journaux, par les expositions-vente de nos congrès bi-annuels, par d'autres moyens encore que nous pourrons étudier ensemble.

(1) Cette Commission est organisée définitivement et compte dès à présent de nombreux adhérents commerçants et industriels de Bretagne. — Pour adhérer s'adresser à MM. Choleau, à Vitré, — Ely-Monbert, à Caurel, par M^{tr} (C.-du-N.), — F. Mocaër, négociant, rue Carnot, Lorient.

Un pays messieurs, qui veut développer son commerce et son industrie doit établir tout un réseau de voies de communication.

La Bretagne n'en est pas dépourvue : elle possède des voies ferrées, des canaux, la mer ! Sa situation est vraiment unique : nul pays, peut-être, en Europe ne peut lui être comparé. Elle est vraiment le trait d'union qui lie l'ancien et le nouveau continents.

Or, nos chemins de fer appartiennent à huit ou dix compagnies dont les réseaux se touchent, mais dont les gares dans une même ville sont toujours éloignées l'une de l'autre. Le modèle de leurs wagons, la largeur de leurs voies, leurs tarifs de transports sont différents, leurs horaires sans concordance.

Quand des législateurs épris de réformes songent à doter notre région de nouvelles voies ferrées, ils ne doutent pas un seul instant que Paris doit en être l'aboutissant logique : la Province n'est-elle pas faite pour Paris.

Les voies ferrées dont la Bretagne réclame l'établissement sont de deux sortes :

- 1° Les voies purement bretonnes ;
- 2° Les voies transcontinentales ou de pénétration.

Ce qui nous manque surtout, ce sont les voies exclusivement bretonnes reliant les ports de la côte nord aux ports de la côte sud.

Ce qui nous manque, ce sont les grandes lignes transatlantiques reliant entre eux par leurs pointes et par leurs centres les deux continents européens et américains. Ce qui nous manque enfin, c'est un réseau de canaux bretons complet, communiquant avec le grand réseau français.

On est d'accord pour estimer que les grandes voies ferrées Nantes-Brest, Rennes-Brest, furent établies jadis d'une façon préjudiciable aux intérêts bretons.

Sans doute désireuse de ménager les populations terriennes et maritimes, l'administration d'alors conçut et exécuta de bizarres tracés qui ne profitèrent ni aux côtes bretonnes, ni à l'intérieur des terres. Vous en savez quelque chose commerçants de Ploërmel.

Arguant sans doute que les côtes n'avaient pas de production suffisante, que l'intérieur était en friche, on se basa sur l'état économique du moment.

Dans la perspective d'obtenir dès les début un trafic rémunérateur, on fit passer les premières lignes par Redon, Vannes, Auray, Quimperlé, Quimper Guingamp,

villes respectables, à coup sûr, glorieuses d'un long passé, mais dont le développement semble arrêté pour toujours.

Toute notre magnifique ceinture côtière n'a pour la desservir que de ridicules tramways, bons pour le tourisme peut-être, mais insuffisants quand la concurrence commerciale est en jeu.

Tout l'intérieur de la Bretagne est délaissé, lui aussi et n'est sillonné seulement que par cette ligne à voie étroite La Brohinière-Carhaix-Châteaulin, que nos descendants contempleront comme un vestige curieux des temps préhistoriques.

Les deux centres économiques d'avenir de la Bretagne : La Brohinière et Carhaix sont ce que vous savez.

Ce que nous réclamons c'est d'abord une ceinture de lignes ferrées desservant tous les ports bretons des deux littoraux : les ports en activité et les ports en perspective.

Ce que nous réclamons ensuite c'est toute une série de lignes directes traversant la presqu'île du Nord au Sud, de St-Pol et Morlaix à Concarneau, — de Lannion à Lorient — de Saint-Brieuc au golfe du Morbihan, — de Saint-Malo à Saint-Nazaire, afin de donner à la culture marchande de la côte morbihannaise un rapide moyen

de transport et des facilités pour ses exportations en Grande-Bretagne.

Ce que nous réclamons encore, c'est une grande voie ferrée du Centre-Bretagne mettant en communication les milieux d'élevage et de production agricole d'abord avec les ports des deux côtes, ensuite avec l'intérieur français.

Actuellement nous sommes dotés de deux lignes improductives — relativement bien entendu — Nantes-Brest et Rennes-Brest, qui ne servent, comme on dit chez nous, : « ni à Jean, ni à Jeanne » Nos deux côtes ne peuvent avoir de relations rapides entre elles.

Enfin on nous construit, et nos Chambres de commerce, nos Conseils généraux persistent à continuer ces tramways, ces monumentaux et archaïques chemins de fer économiques dont depuis longtemps déjà les esprits ouverts et avertis reconnaissent l'insuffisance.

Tout à l'heure, en parlant de pommes, nous avons évoqué la figure revêche et grincheuse de l'Ouest-Etat.

Ce réseau n'est pas parfait, loin de là. Longtemps encore, les négociants qui devront l'utiliser se répandront en récriminations. Mais nul parmi eux, ne voudra étudier les améliorations désirables dans

les tarifs,, les horaires, les nouveaux tracés.

Nous offrons, à ceux qui voudraient se dévouer, à la Fédération régionaliste, une tribune où chaque année, lors de nos Congrès, où chaque semaine dans nos journaux, ils pourront faire entendre leurs doléances, exposer leurs vœux dont notre bureau saisira nos mandataires et les administrations compétentes

Cela voudra mieux, soyez-en persuadé, que de faire de la politique, que de se quereller entre gens d'un même pays, parce qu'on n'a pas, sur un même sujet, les mêmes idées.

Les voies ferrées ne sont pas toujours suffisantes, surtout depuis quelques années, pour assurer le trafic de plus en plus intense.

Aussi, à l'exemple de l'Allemagne, de la Hollande, de la Belgique, a-t-on pensé à utiliser pour les marchandises lourdes, la voie d'eau, le « chemin qui marche ».

Le réseau des canaux bretons établi par les Etats de Bretagne au XVIII^e siècle, fut commencé dès cette époque, mais la Grande-Révolution, les guerres du Premier Empire, en retardèrent l'achèvement.

Il fallut les premières années du XX^e siècle pour que les régionalistes repren-

nent le projet du canal de jonction Vilaine-Mayenne. Ils firent pour cette idée une propagande de tous les instants. Leur campagne devait — plus tôt qu'ils ne l'espéraient — porter ses fruits, puisque, en novembre dernier, la Chambre de Commerce de Rennes, sur la proposition de son éminent président, M. Oberthür, votait un crédit de 8.000 francs pour les premières études de ce projet, étude confiée à l'Administration des Ponts et Chaussées.

Voilà, messieurs, pris entre beaucoup, l'un des résultats de nos efforts.

Réussir à attirer l'attention des Chambres de commerce peut être considéré comme une victoire, quand on connaît la résistance parfois inexplicable de ces honorables Compagnies à d'utiles projets.

Joindre la Vilaine à la Mayenne ne serait pas suffisant pour relier les deux réseaux. L'amélioration de la navigabilité de la Loire est indispensable. Aussi, soutiendrons-nous de tout notre pouvoir, comme nous l'avons fait jusqu'ici, les efforts de la Société « La Loire Navigable ».

Relier la Bretagne au centre français, à l'Europe centrale, créer cette nouvelle et double ligne de pénétration ferrée et flu-

viale Brest-Bâle est bien, mais ce n'est pas assez.

Nous devons aussi faciliter nos relations rapides avec la Grande-Bretagne qui nous achète nos primeurs, nos beurres, nos œufs, nos volailles ; avec les Etats-Unis et les Deux-Amériques. Nous y parviendrons par le développement des ports de Saint-Nazaire, Nantes, Lorient, Brest et Saint-Malo ; nous y parviendrons en hâtant l'autonomie des ports de commerce.

Enfin, vous connaissez tous, messieurs, l'idée qui a présidé à la formation du Comité de Brest-Transatlantique.

Je ne m'y arrêterai pas. Qu'il me soit permis, néanmoins de noter en passant que l'initiative de ce projet revient tout entière aux régionalistes et principalement à l'un des membres de notre Fédération, M. Lionel Radiguet.

★★

Depuis quelques années un mouvement généreux se développe et se répand dans toutes les classes de la société.

Les gens des Provinces sont fatigués d'être toujours les tributaires de Paris, d'entendre dire que rien n'est bien, rien

n'est beau, s'il n'a reçu la consécration de Paris, s'il ne vient de Paris

De bons esprits s'essaient à faire ressortir les particularités de leur pays. Ils célèbrent les beautés de sa nature, le pittoresque de ses costumes, la naïveté charmante de ses légendes, la fraîcheur et la richesse de son langage.

De plus en plus, on se passionne pour l'histoire du pays et sur ce point la propagande régionaliste a fait, parmi les hommes de gouvernement, de précieuses conquêtes.

Non seulement, on tend à développer chez l'habitant du sol, l'amour de la terre natale, mais encore d'aucuns veulent faire connaître au dehors les produits de son industrie et les défendre contre une concurrence souvent déloyale.

Et voilà maintenant que ce sont les producteurs eux-mêmes qui se liguent, qui s'agitent, qui réclament.

Contre qui, messieurs ?

Contre l'omnipotence de l'Etat ; contre la prétention de l'Etat à vouloir tout diriger de Paris.

Aussi, a côté des Chambre de Commerce, institution officielle un peu désuète, malgré des tentatives de rajeunissement et quelques réformes, institution dont on

étouffe les légitimes protestations, se dressent les Syndicats professionnels, les Unions commerciales et industrielles.

Et ces associations, librement, hautement, sans arrière-pensée, donnent leur avis sur tout ce qui touche au domaine professionnel, aux intérêts vitaux du pays.

Bien plus, elles se réservent d'étudier les besoins de la région, de discuter les projets de loi dont les conséquences sont parfois incalculables, d'éclairer, d'avertir leurs mandataires.

Elles font œuvre excellente.

C'est que, messieurs, si vous avez un devoir d'intérêt régional à accomplir en contribuant, dans la mesure de vos forces et de vos capacités au développement économique de votre pays, il en est un autre qui ne saurait vous laisser indifférent.

Nous ne pouvons, nous autres régionalistes, vous demander de nous aider dans l'œuvre de résurrection bretonne entreprise qu'en vous assurant qu'en le faisant vous ne laisserez derrière vous aucun intérêt en péril.

A l'heure actuelle, à côté de l'œuvre de propagande et de conquête, il y a l'œuvre de défense. Vos intérêts professionnels, votre dignité de producteurs, de mar-

chands, comme on disait jadis, sont menacés.

Et celui-là justement qui les menace est celui qui devrait les défendre : l'Etat, ou plutôt une maladie, un microbe de l'Etat qui pourrait bien le ruiner avec vous : l'*Etatisme*, l'*Interventionnisme*.

N'attendez pas de moi, messieurs, que je mette à profit cette critique de l'Etatisme pour faire une incursion facile dans le domaine de la Politique.

C'est le propre des régimes centralisateurs, que de vouloir s'ingérer dans les affaires qu'ils devraient ignorer, et d'autres régimes avant celui d'à présent pratiquent les mêmes fautes.

Partant de ce principe faux que les Français sont et seront d'éternels mineurs, des incapables, l'Etat intervient dans tous les actes de votre vie, règle vos heures de travail et de repos, fixera bientôt le salaire minimum que vous devrez verser à vos employés et le bénéfice maximum que vous pourrez prélever sur vos marchandises ou sur votre travail personnel, pénétrera dans vos bureaux et s'assurera de votre chiffre d'affaires.

Quand l'Etat prétend intervenir il le fait toujours avec brutalité et inconscience.

L'Etat ne connaît pas les régions et veut

ignorer les différences profondes qui existent entre les parties du pays : leurs usages, leurs coutumes et traditions de métiers. Il veut ignorer que, dans certains pays on vit plus vieux, qu'ici la vie est moins chère que là.

Aussi nous donnent-ils des lois mal conçues, mal équilibrées comme la loi des retraites ouvrières qui fixe un taux de versement et de retraite uniforme pour le domestique de ferme et le contre-maitre d'usine ou l'ouvrier d'art, qui assigne le même âge de retraite à l'habitant de Paris, des côtes bretonnes ou du Plateau Central.

Quand l'Etat intervient dans la production, il réussit presque toujours à semer la discorde entre employeurs et employés, à arrêter l'essor de l'industrie.

Mais s'il pousse ses prétentions jusqu'à vouloir se faire patron, c'est le gâchis dans les administrations et le désordre dans les finances. Souvenez-vous des beaux bénéfices réalisés par l'Ouest-Etat et de ce que les manufactures d'allumettes françaises ont plus d'intérêt à acheter leurs allumettes en Belgique qu'à les fabriquer dans nos ateliers nationaux.

Les lois dont les commerçants demandent la refonte ou l'abrogation sont innombrables et les projets soutenus ou dé-

posés par le gouvernement, contre lesquels ils protestent, se multiplient chaque jour. Je ne vous les citerai pas, je ne m'y arrêterai pas non plus.

Eh bien, messieurs, où pourrez-vous étudier et discuter toutes ces choses ?

A vos Chambres de commerce, sans doute. Elles comprennent des hommes d'élite qui pourront en parler avec compétence et se faire écouter. Mais, vous le savez mieux que moi, s'il y a beaucoup d'appelés, il est peu d'élus !

Ce qu'il faut souhaiter pour ces discussions qui portent sur de graves intérêts régionaux ou professionnels, c'est la libre discussion au grand jour, *sans autre contrôle que celui des commerçants.*

Pour vos intérêts professionnels et locaux, vos groupes locaux sont l'idéal. Mais, pour des questions d'intérêt régional, combien la réunion à la Fédération d'une élite de commerçants, d'industriels serait chose désirable — et combien de travail sérieux pourrait accomplir ainsi notre *Commission commerciale* !

Notre but étant de faire de plus en plus étroite l'union entre les fils d'une même mère, d'une même race, pourquoi à nos congrès ne verrions pas réunis ensemble des délégués de groupements patronaux et

ouvriers, commerciaux, agricoles et maritimes.

N'ont-ils pas tous, eux qui contribuent de façon différente à la prospérité de la Bretagne, des intérêts communs ?

Les questions qui les divisent parfois ne gagneraient-elles pas à être discutées et résolues d'une façon calme, loin des excitations malsaines, sous l'égide de notre Fédération ?

Ne croyez pas, messieurs, que nous ayons jamais envie de prendre partie dans les luttes sociales ? Notre rôle finit, s'arrête là où s'agitent les intérêts particuliers.

Nous sommes une Fédération, c'est-à-dire que nous fédérons, nous réussissons les groupes, les associations, les personnalités s'occupant à divers points de vue des questions économiques spéciales à notre pays.

Notre tâche sera bien près d'être réalisée le jour où nous aurons mis en présence les représentants des syndicats ouvriers et patronaux, des unions commerciales et des coopératives... le jour où, chacun de ceux-là, se sentira bien à son aise à la maison de la Fédération qui est la *maison bretonne* par excellence ; la

maison où, loin de tout ce qui divise, nous travaillerons tous, selon nos forces, à la résurrection et la prospérité de la Bretagne.

Le 18 février 1912 Jean CHOLEAU,
Vice-président de la Fédération régionaliste de Bretagne, secrétaire général de l'Union des Industriels et commerçants vitréens.

Un Label Breton

Lorsque, voilà sept ans, au Congrès de St-Pol-de-Léon j'émettais l'idée de la création d'un *Label* (1), d'une marque servant à reconnaître entre tous, les produits de fabrication bretonne, l'Union régionaliste voulut bien accueillir le principe de cette création et s'engager à faire son possible pour que l'établissement d'une marque nationale fut légalement réalisable.

Etant donné le but poursuivi par les régionalistes bretons, l'esprit qui les ani-

(1) Notre projet de création d'un label breton fut bien accueilli des théoriciens du régionalisme et des producteurs.

Consulter à ce sujet :

Charles-Brun : *Courrier de Bayonne*, — Censeur politique et littéraire (16 novembre 1907).

Maurice Facy : *L'art breton* dans « *Pays Breton* » du 28 janvier 1912.

J. Henriot, manufacturier : *De la protection des faïences bretonnes ou faïences de Quimper* — Quimper-Kerangal 1908.

me, les résultats bienfaisants qui découleraient de cette initiative tant au point de vue industriel qu'ouvrier, nous étions obligés, de part notre mission même, à faire d'un projet encore vague, une réalité.

Tous ceux qui s'occupent, soit en leur qualité d'économistes ou de sociologues des divers modes d'activité bretonne, sont d'accord pour affirmer, après l'avoir constaté, que la petite industrie bretonne dont les manifestations si originales ont su attirer l'attention des connaisseurs, est sur le point de disparaître, du moins, en partie.

Parmi nos industries, d'aucunes incapables de parvenir au *fini* des articles importés, par suite de leur outillage primitif, ont dû s'effacer, — d'autres sont condamnées par la mode, — d'autres, enfin, (et c'est le plus grand nombre), subissent la concurrence déloyale des maisons françaises, allemandes ou américaines qui déversent sur le marché mondial et jusqu'en Bretagne, quantité d'objets de toutes natures: bijouteries, broderies, costumes, cartes-postales, faïences, verreries, meubles, etc, affublés d'une étiquette bretonne.

Au cours du mois de juillet 1905, visitant l'importante verrerie de Laignelet, près Fougères, son directeur me fit part du fait suivant :

La verrerie de Laignelet avait inauguré, voilà quelques années, la fabrication de vases de couleur avec décoration à la main ou au « truc ». — Elle en fabriquait, en commençant, pour environ 5 à 6.000 francs. — Quelques mois après le lancement de cet article, les commerçants français présentaient aux voyageurs de cette maison des vases faits suivant le même procédé par les verreries de Bohême. Seul, un œil expert pouvait saisir la différence entre les deux articles : différence causée principalement par la finesse, la délicatesse de la verrerie bretonne contrastant avec la lourdeur, la grossièreté de la décoration de l'article bohémien.

Cette concurrence porte doublement préjudice aux artisans. Elle paralyse l'industrie par suite du prix de vente réduit de ces articles de pacotille, — elle laisse croire aux ignorants (et ils sont souvent la très grande majorité) que le véritable style breton est celui des broderies, des faïences ou des meubles dit « bretons » fabriqués à Paris et à l'étranger.

La création et surtout la vulgarisation de notre label auraient pour résultat : d'activer la production du pays et par suite de favoriser les fabricants et les ouvriers dont les œuvres seraient recher-

chées et reconnues plus facilement, — pour résultat aussi de conserver aux articles locaux un bon renom qu'ils sont en train de perdre.

Il n'existe jusqu'à présent que le *label ouvrier* ou *marque syndicale*. C'est une vignette délivrée par un syndicat ouvrier à un patron. — « Elle atteste que les travailleurs occupés par celui-ci sont syndiqués et rétribués par conséquent suivant les prescriptions du tarif reconnu par l'organisation concédant le *label*. »

Lorsque cette vignette est apposée sur un produit fabriqué : au bas des journaux, sur les vêtements, les chaussures, etc, elle est dénommée *label industriel*. Quand elle est affichée dans les boutiques, chez les coiffeurs, les restaurateurs, etc, elle est appelée *label commercial*. Par extension, elle sert à reconnaître les syndicats adhérents à la « confédération générale du travail » et a nom, dans ce cas, *label confédéral* (1).

(1) Cf. D. Sieurin : *le Label ou marque syndicale dans le « Mouvement socialiste »* mai 1905 nos des 1^{er} et 15.)

Ce fut aux Etats-Unis, à San-Francisco, que le *label* apparut pour la première fois vers 1877-1878. Il fut lancé par les ouvriers cigariers américains concurrencés dans

leur travail par les Chinois dont la main-d'œuvre se paie un prix dérisoire. Actuellement cette marque syndicale est répandue aux Etats-Unis, au Canada, en Angleterre. On en parla en France vers 1883 et depuis ce temps le *label* est l'objet de nombreuses discussions aux Congrès annuels de la *Confédération générale du Travail* et de la *Fédération du Livre*.

Ces deux organisations ont décidé la création d'une vignette unique qui serait adoptée par tous les syndicats adhérents en remplacement des labels distincts de ces deux groupes.

Le principe même d'un *label breton* étant hors de discussion, il faudrait savoir si la loi accorderait à la marque créée par les régionalistes la protection qu'elle accorde aux marques de fabrique et de commerce.

D'après la loi du 23 juin 1857, sont considérés comme marques de fabrique et de commerce les noms sous une forme distinctive, les dénominations, emblèmes, empreintes, timbres, vignettes, reliefs, lettres, chiffres, enveloppes et tous autres signes servant à distinguer les produits d'une fabrique ou les objets d'un commerce.

Or, dans l'état actuel de la législation, la marque syndicale de la *Confédération*

du Travail, la marque qu'adopterait la *Fédération régionaliste* peuvent être prises par des personnes étrangères à ces organisations : aucune loi ne les protège et ne leur assure, d'après M. Sieurin et les syndicalistes de la C. G. T., la propriété exclusive de ces marques.

Pour y remédier, la proposition de loi suivante, dont l'article 1^{er} a été adopté par la commission législative du commerce et de l'industrie, a été déposée sur le bureau de la Chambre des députés, le 30 mai 1904.

Article I. — Les lois relatives aux marques de fabrique et de commerce sont applicables aux marques collectives adoptées par les syndicats, unicus de syndicats ou groupements quelconques d'agriculteurs, commerçants, industriels, ouvriers ou employés, à la condition que ces associations justifient de leur existence légale.

Art. 2. — Un règlement d'administration publique déterminera les conditions auxquelles la même protection pourra être accordée aux marques municipales, communales, cantonales, départementales, régionales et nationales.

De l'exposé des motifs, nous extrayons les lignes suivantes :

« L'évolution moderne qui entraîne tou-

tes les forces de la production dans l'orbite des groupements corporatifs et fédératifs rend cette protection de plus en plus nécessaire. »

«... Il n'est pas certain que les tribunaux français protégeraient, le cas échéant, la propriété de la marque adoptée collectivement par les agriculteurs d'une région ou par des ouvriers syndiqués.... »

«... La protection des marques syndicales peut être assurée définitivement et immédiatement sans le moindre inconvénient et avec de nombreux avantages... »

«... L'association créatrice d'une marque serait naturellement libre de la céder à titre gratuit ou à titre onéreux à telles catégories de personnes ou d'associations qu'il leur conviendrait. Une fois la marque connue et appréciée, tous ceux qui seraient autorisés à l'employer en profiteraient, ceux qui n'auraient pas le droit de s'en servir se trouveraient dans la même situation qu'avant l'adoption de la marque et ne seraient à aucun point de vue fondés à se plaindre... » (1).

(1) N'est-ce pas ainsi qu'agissent de vastes associations telles que le « Touring-Club » ? Autant que cette puissante société, la Fédération régionaliste de Bretagne a le droit de créer une marque qu'elle pourra par la suite céder aux producteurs et à telles catégories de commerçants...

Par la Commission commerciale et industrielle de sa section d'Economie politique la *Fédération régionaliste de Bretagne* est précisément un groupement d'agriculteurs, de commerçants, de fabricants, d'ouvriers et d'employés... de plus, c'est un groupement régional. Par conséquent, la proposition de loi dont nous avons cité les deux articles s'appliquerait à la marque collective que pourrait créer par la suite la Fédération.

Il est donc de notre devoir, disais-je au Congrès de St-Pol (1905) de souhaiter le vote de cette proposition de loi, dans l'intérêt des groupements industriels, commerciaux, ouvriers, agricoles de Bretagne, dans l'intérêt par conséquent de l'activité bretonne dont nous avons pour mission de hâter le développement.

Dans ce but, l'Union Régionaliste bretonne émettait en 1905 les deux vœux suivants :

1° Vœu en faveur de l'extension aux marques des groupements économiques régionaux de la protection accordée par la loi du 23 juin 1857 aux marques de fabrique et de commerce.

2° Vœu demandant au bureau de l'U.R.B. d'insister près de nos représentants aux Chambres françaises pour qu'ils hâtent par

leur concours le vote de la proposition de loi du 30 mai 1904...

Dans son étude sur la « *Propriété industrielle, littéraire et artistique au point de vue administratif* » (1) extraite du « Répertoire de droit administratif » M. Georges Maillard, avocat à la Cour d'Appel, établit nettement le droit pour une société, union de commerçants ou industriels de posséder une marque distinctive protégée par la loi.

Il écrit : « Une marque peut faire l'objet d'une co-propriété (V. Pouillet n° 84) ; plusieurs fabricants peuvent s'entendre pour user, en commun, d'une même marque (Paris, 13 juillet 1883 (D. 84.2.151), par exemple, pour désigner des garanties communes de probité, de contrôle, de fabrication ou de provenance, et ils pourraient poursuivre les usurpations, soit indépendamment, soit conjointement. » (1)

(1) Librairie administrative Paul Dupont, 144, rue Montmartre, Paris.

(1) Garanties communes de probité, de contrôle, de fabrication ou de provenance ?

Ne voilà-t-il pas exactement la définition même de notre label ? — Nous l'apposerons sur des articles *fabriqués en Bretagne, de provenance bretonne* par conséquent et cela sous le *contrôle de délégués*

Nous disions précédemment que la loi ne protégerait pas, le cas échéant, la marque ou label de la Confédération générale du Travail ou de la Fédération du Livre, et ajoutions-nous de la Fédération Régionaliste de Bretagne.

Il y a là confusion.

Le projet de M. Vigouroux, déposé à la Chambre, le 30 mai 1904, a bien pour but d'appliquer la législation des marques de fabrique et de commerce, aux « marques collectives adoptées par les syndicats, unions des syndicats ou groupements quelconques d'agriculteurs, commerçants, industriels, ouvriers ou employés, à la condition que ces associations justifient de l'existence légale. » — « Ce projet assurerait (v. Maillard, note p. 112) la protection des étiquettes adoptées par les syndicats ouvriers qui n'en permettent l'usage qu'aux fabricants adoptant le règlement du syndicat. »

La *Confédération générale du Travail*, la *Fédération du Livre* et les divers syn-

choisis partie par la Section d'Économie politique, partie par la Section des Beaux-Arts et notre Commission commerciale aura pour but de propager notre marque, d'en surveiller l'emploi et de réprimer les abus possibles.

dicats ouvriers ou patronaux tombent sous le coup de la loi du 21 mars 1884 qui dit que le *syndicat* est l'union de personnes exerçant la même profession, des métiers similaires ou des professions communes concourant à l'établissement de produits déterminés.

La *Fédération régionaliste de Bretagne*, elle, se réclame de la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations.

Or, la marque peut appartenir, dit G. Maillard, à une société civile ou commerciale (v. Pouillet n. 86 et suiv.), à une *association régulièrement déclarée* dans les termes des articles 2 et 6 de la loi des 1^{er}-2 juillet 1901.

Par conséquent rien ne s'oppose à la création du *label breton*.

**

Comment devons-nous établir ce label ?

Il nous faudra concéder le label à tous les fabricants ou commerçants bretons qui s'engageront :

1° A ne l'apposer que sur des produits de fabrication bretonne.

2° A verser chaque année à la F. R. B. une redevance minime, dont le chiffre sera fixé ultérieurement.

Un règlement élaboré par une commis-

sion déterminera les pénalités (suppression de l'autorisation du label, etc.), causées par l'emploi du label dans des cas non justifiés.

Cette réglementation devra être très sévère.

Le label sera apposé « par l'imprimeur sur ses imprimés : livres, journaux, affiches ; le chapelier sur les coiffes de chapeaux ; le tailleur à l'envers des cols ; le cordonnier sur les chaussures ; le chaudronnier sur ses chaudrons ; le tonnelier sur ses barils, le boulanger sur les pains ; le carrossier sur les voitures ; le fabricant de conserves sur les boîtes ; le peintre sur les enseignes et les boiseries des magasins ; le blanchisseur sur le carnet de blanchissage ; le bourrellier sur les attelages ; le coiffeur l'afficherait dans sa boutique ; les métiers du bâtiment pourraient le graver à la pierre angulaire de la construction ». Et nous pouvons ajouter : « le potier l'apposerait sur les faïences, le verrier sur ses carafes, l'éditeur de cartes postales sur ses cartes, le sculpteur sur les meubles, le sabotier sur les sabots. Les employés des magasins et les voyageurs de commerce arboreraient à la boutonnière la marque bretonne, comme aux Etats-Unis. »

S., par exemple, les produits de la verrerie de Laignelet étaient revêtus du label breton, dans lequel une place serait réservée pour y inscrire le nom du fabricant, au lieu de porter comme actuellement, la simple signature, *Chupin*, il serait beaucoup plus facile de reconnaître les imitations de Bohême ou d'ailleurs. — Cette remarque s'applique aussi bien aux fameuses faïences de Quimper.

Supposons un instant que la fabrique de Laignelet adopte le *label breton*. Cette verrerie ayant un rendement moyen journalier de 36.000 pièces, cela ferait chaque jour 36.000 articles expédiés dans toutes les parties de la France et même d'Europe, 36.000 marques qui répandraient par le monde, d'abord, le nom de l'industriel, ensuite la supériorité de la verrerie bretonne.

D'un autre côté, les 300 ouvriers de cette usine, familiarisés avec cette marque, exigeraient, eux aussi, des produits frappés du *label*.

A ceux qui douteraient de l'efficacité du *label*, je pourrais citer ce fait que, au concours de l'année 1904, le *label* des tailleurs a été apposé aux Etats-Unis et au Canada sur trente cinq millions d'habits.

Mais, il y aurait à craindre que les fa-

bricants ou commerçants dépositaires du label ne s'en servent, eux aussi, tout comme les contrefacteurs, d'une façon déloyale en l'apposant sur des articles achetés par eux à l'étranger et revendus ensuite avec la marque bretonne comme produits du pays.

Nos meilleurs auxiliaires, dans ce cas, seraient, en dehors d'un conseil de surveillance formé de membres de la F.R.B., les ouvriers et employés bretons eux-mêmes. Il faudrait leur faire comprendre que leur intérêt leur commande de surveiller l'emploi du label, puisque ce sont eux qui, avec les patrons et les commerçants, mais eux surtout, qui bénéficieraient d'un surcroît d'activité d'où résulterait forcément une augmentation de salaire. Ils auraient donc tout avantage à signaler à la F. R. B. les industriels peu scrupuleux (il en existe, même en Bretagne), se servant indûment du label concédé.

Notre action près des industriels et des ouvriers aurait comme conséquence une action parallèle près des consommateurs. Après avoir établi le label, après l'avoir fait adopter par les fabricants et commerçants, il faudrait apprendre aux consommateurs bretons le pourquoi de ce

label, son but ; le rendre populaire non seulement en Bretagne, mais encore en France, dans les pays celtiques, et, si possible, dans les pays étrangers ayant des relations suivies avec le commerce breton.

Les consommateurs bretons qui ont tendance à tout faire venir de Paris et des Grands Magasins, imitant en cela l'exemple donné chaque jour par les fonctionnaires civils et militaires, seraient invités par la voie des journaux, par affiches, à l'aide de petits papillons apposés dans les lieux publics à donner leur argent de préférence à des compatriotes.

Voici ce que nous lisons sur les affiches-labels des cordonniers américains :

« Portez des chaussures à la marque de l'Union » — « Vos marchands doivent donner ce que vous leur demandez » — Tout unioniste doit insister près des marchands, dans l'intérêt de l'Union des travailleurs de la chaussure. »

« Pas de chaussures sans l'empreinte de l'Union ».

« Voyez vos marchands et n'acceptez pas d'excuses, etc ».

A l'aide de journaux, on informe le public « qu'en achetant des objets bon marché, il va très souvent contre son intérêt et parfois même contre sa santé ; qu'afin

de l'attirer par des prix réduits et écouler sa marchandise l'industriel n'hésite jamais à employer des matières premières de qualité inférieure et à réduire les prix de façon payés à ses ouvriers ; que par conséquent ceux-ci, forcés de produire plus vite pour gagner le même salaire, font de mauvais travail. On fait remarquer au consommateur qu'il en a toujours pour son argent, que les objets achetés à bas prix lui feront beaucoup moins d'usage que ceux payés plus chers, auparavant, mais qui étaient plus solides et mieux soignés (1).

On leur dira qu'en achetant des articles marqués du label, ils auront la certitude de favoriser l'industrie bretonne, d'aider dans la mesure du possible les fabricants et ouvriers de leur pays, d'accroître ainsi la richesse de ce pays : leur propre richesse, parce que cet argent dépensé chez eux leur fera retour un jour sous une forme quelconque. On leur fera comprendre qu'en achetant chez un commerçant possédant le *label commercial*, ils auront la certitude de favoriser un compatriote conscient lui aussi de travailler au développement de l'activité bretonne.

(1) Sieurin.

Dans la première partie de cette brochure, nous avons essayé de montrer combien sont intimement liés les intérêts du commerce et de l'industrie de toute la Bretagne, combien la mise en pratique de la méthode régionaliste peut avoir d'excellents résultats quant à leur prospérité et à l'accroissement de la richesse de tout un pays.

Puis, dans une seconde partie, par un exemple de ce que pourraient les producteurs groupés pour la protection et la vulgarisation de leurs produits, nous avons esquissé un projet vieux déjà de plus de sept années.

Notre propagande régionaliste dans les milieux de production n'a pas eu jusqu'ici de grands résultats, et c'est bien pour cette raison que le label breton est encore à l'état de projet (1).

Le régionalisme économique théorique ne date guère que de 1906-1907 — en Bretagne — et jusqu'ici on n'a pas jugé que

(1) La mentalité de certains Bretons n'y est pas étrangère non plus. Et l'on vit, dit le « Censeur » au Congrès de Rostrenen, un parlementaire s'élever contre un projet qu'il qualifiait de « révolutionnaire ! »

les producteurs, les industriels, les commerçants acquis aux méthodes que nous vulgarisons étaient capables de travailler efficacement, par eux-mêmes, pour eux-mêmes.

Il appartient à la *Commission commerciale et industrielle de la Fédération régionaliste de Bretagne* de faire du régionalisme économique et *pratique*.

Nombreux déjà sont les producteurs, les commerçants qui le comprennent ; plus nombreux encore ils seront le jour où nous leur exposerons les résultats acquis.

Jean CHOLEAU.

Fabricant

Vice-président de la Fédération régionaliste de Bretagne.



L'Expansion Bretonne

au XX^e Siècle

L'expansion bretonne au XX^e siècle

1. Partie

I. — Essai sur la population bretonne aux XIX-XX^e s.

- a. Mouvement de la population.
- b. Populations urbaines et rurales.
- c. Les centres ruraux.
- d. La Concentration urbaine.
- e. La Bretagne et la Région ouest.

II. — *Migrations intérieures*

- a. Migrations temporaires.— Nomadisme.—Ouvriers agricoles.
- b. Migrations sédentaires. — Des villes vers les villes . —Des campagnes vers les campagnes. — Des campagnes vers les villes.

III. — *Population française en Bretagne*

IV. — *Population étrangère en Bretagne*

2. Partie

L'expansion bretonne en France

- a. Région parisienne.
- b. Normandie.
- c. Région ouest.
- d. Autres régions.

e. Ouvriers étrangers et ouvriers bretons en France.

III^e Partie

L'expansion bretonne à l'Étranger

I— *Emigration temporaire.*

a. Emigration commerciale.

b. Emigration ouvrière.

II — *Colonisation.*

a. Canada.

b. États-Unis.

c. République Argentine.

d. Emigration africaine.

Nombreuse cartes, graphiques et tableaux statistiques. Une partie seulement de cet ouvrage sera publiée par une revue. Le volume paraîtra dès que l'auteur sera assuré d'au moins *cent souscriptions.*

Bien qu'il soit impossible de fixer dès maintenant le coût de ce volume, nous prions les personnes qui auraient l'intention de souscrire de bien vouloir donner leur nom soit à M. le Directeur du *Pays Breton*, 54, rue de la Comédie à Lorient, soit à l'auteur à Vitré. Cela sans engagement de leur part.

